



mai 2006

la lettre #34

éditorial

actualité

- neuf films de langue française sélectionnés au Festival de Cannes soutenus par l'Avance sur recettes du CNC
- *La Drôlesse*, film restauré par les Archives françaises du film-CNC, à Cannes
- la réforme du Registre public de la cinématographie et de l'audiovisuel
- présentation à la presse de la production audiovisuelle aidée en 2005
- 6^e session des Trophées du 1^{er} scénario- Promesse de nouveaux talents

dossier

- baromètre vidéo CNC-GfK / 1^{er} trimestre 2006

60 ans du CNC

- histoire du rattachement ministériel du CNC

ÉDITORIAL

Pendant deux semaines, Cannes va devenir la capitale mondiale du cinéma. C'est là que se retrouveront des milliers de professionnels venus de tous les continents pour un temps particulièrement intense d'échanges artistiques et commerciaux.

Le Festival de Cannes est, parmi les grands rendez-vous internationaux, celui qui symbolise de la manière la plus éloquente ce que l'on peut désirer en matière de diversité culturelle. Il rejoint pleinement les ambitions des pouvoirs publics d'une coopération accrue avec l'ensemble des pays où il est encore difficile de faire des films, non seulement pour des raisons politiques, mais aussi et surtout pour des raisons économiques. En étroite collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, le CNC accueillera à Cannes de nombreux artistes et producteurs de pays du Sud pour qu'ils puissent promouvoir leur création au-delà de leurs frontières. Cet accompagnement est une manière de compléter les dispositifs existants, comme l'aide que le Fonds sud cinéma apporte à la production des œuvres. Ces images rares, venues d'Afrique, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Europe centrale, ont parfois besoin d'un appui supplémentaire pour trouver des distributeurs et ainsi conquérir les publics étrangers : Cannes est l'un des lieux qui permettent ces rencontres entre faiseurs et passeurs de films. Le CNC a donc un rôle à jouer pour faciliter certaines rencontres moins évidentes que celles des films auxquels les marchés sont habitués.

Et puis, bien sûr, le Centre se tiendra aux côtés des artistes et des producteurs français qui seront présents sur la Croisette, non seulement avec les équipes des films sélectionnés dans les différentes manifestations cannoises, mais aussi pour aider tous ceux qui viennent trouver de nouveaux partenaires, proposer des projets, chercher des financements... J'espère enfin que la production française, magnifiquement représentée dans toute sa diversité, saura rencontrer un vif succès auprès des distributeurs étrangers dans le cadre du Marché du film.

Je leur adresse en tout cas toutes mes félicitations et tous mes encouragements pour que cette 59^e édition du Festival de Cannes soit pour leurs œuvres l'occasion d'une large ouverture sur le monde.

Véronique Cayla,
Directrice générale du CNC

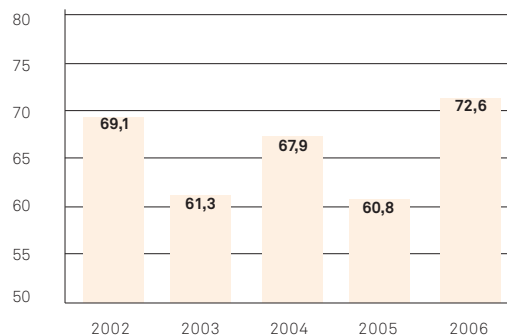


FRÉQUENTATION CINÉMA

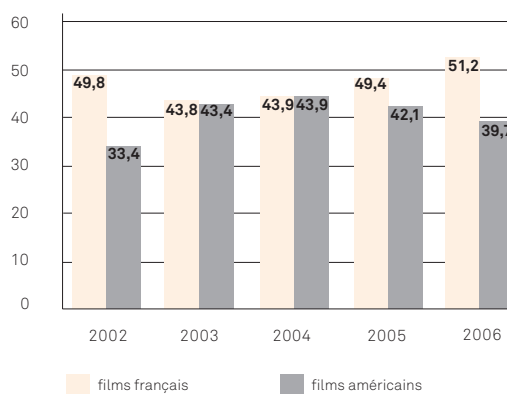
(estimations avril 2006)

	2006	2005	évolution
avril	20,56	15,62	+ 31,6%
4 premiers mois	72,65	60,79	+ 19,5%
12 derniers mois (mai. n-1 à avril. n)	186,00	188,29	- 1,2%

→ ENTRÉES (MILLIONS)



→ ENTRÉES 4 PREMIERS MOIS (MILLIONS)



→ PARTS DE MARCHÉ 4 PREMIERS MOIS (%)



la lettre # 34 / mai 2006

ACTUALITÉ

neuf films de langue française sélectionnés au Festival de Cannes soutenus par l'Avance sur recettes du CNC

Flandres de Bruno Dumont, produit par 3B Productions, *Selon Charlie...* de Nicole Garcia, produit par les Productions du Trésor, *Quand j'étais chanteur* de Xavier Giannoli, produit par Rectangle Productions et *Transylvania* de Tony Gatlif, produit par Princes films ont été sélectionnés au Festival de Cannes. *Indigènes* de Rachid Bouchareb et *La raison du plus faible* de Lucas Belvaux ont également bénéficié de l'Avance sur recettes. Sur l'ensemble de la sélection présentée au Festival de Cannes (compétition, hors-compétition et Un Certain regard), le CNC a accompagné neuf films de langue française grâce à l'Avance sur recettes. *Pour aller au ciel, il faut mourir* de Djamshed Usmonov, produit par Elzévir Productions (Un certain regard) a obtenu l'aide aux films en langue étrangère et enfin, *Palais d'été* de Lou Ye (Compétition officielle), *Bamako* d'Abderrahmane Sissako (Hors compétition) et *Hamaca paraguayana* de Paz Encina (Un certain regard), ont bénéficié du Fonds sud.

la Drôlesse, film restauré par les Archives françaises du film-CNC, à Cannes

La Drôlesse revient à Cannes, 27 ans après y avoir reçu le Prix du jeune cinéma.

Une grande partie de l'œuvre de Jacques Doillon est consacrée à l'univers des enfants et des adolescents. Dans *La Drôlesse* (1979), le cinéaste fait le portrait d'une fillette enlevée par un marginal : deux laissés pour compte vont maladroitement et difficilement construire une vie en dehors de la société et des normes. Une œuvre intimiste, qui révèle un amour et une tendresse peu banale, au milieu d'une campagne qui n'a rien de pittoresque. Ce film d'une beauté, d'une pureté et d'une simplicité authentiques, était invisible depuis de nombreuses années, le matériel d'origine étant inexploitable et en partie introuvable. Il a été restauré par les Archives françaises du film – CNC en collaboration avec Jacques Doillon qui a supervisé le suivi des travaux. La jeune comédienne, Madeleine Desdevises, a disparu d'une grave maladie trois ans après le film.

la réforme du Registre public de la cinématographie et de l'audiovisuel

Fruit d'une longue concertation avec les organisations professionnelles de l'industrie cinématographique et de la production audiovisuelle, la réforme du RPCA avait été définie par une ordonnance du 6 juin 2005. Le décret d'application, publié le 7 avril 2006, permet son entrée en vigueur : un Registre des options est créé à côté du Registre public ; la publicité des actes

est possible sous forme de publications, à côté des inscriptions ; le dépôt des actes est fait en un seul exemplaire ; les actes en anglais et en espagnol peuvent être déposés dans leur version originale ; le tarif applicable aux formalités est simplifié et actualisé. Des informations complémentaires sont disponibles sur www.cnc.fr, rubrique Registres de la cinématographie et de l'audiovisuel.

présentation à la presse de la production audiovisuelle aidée en 2005

La conférence de presse de présentation du bilan de la production audiovisuelle aidée en 2005 s'est déroulée au CNC le 21 avril dernier. Les grandes tendances de l'année y ont été présentées. En 2005, le COSIP a attribué au total 191,8 M€ (aides à la production et à la préparation) aux 3 978 heures de programmes aidés, soit 49 heures de plus qu'en 2004. La fiction progresse fortement en volume (918 heures, + 27,3 % par rapport à 2004) et poursuit son évolution vers des productions moins lourdes et une diversification des formats. Le documentaire connaît une baisse de son volume horaire (-8,4%) mais s'avère mieux financé qu'en 2004. Le volume d'animation produit se réduit de 18,8% en raison du caractère cyclique de la production d'animation, en phase haute en 2004. Pour la deuxième année consécutive, le volume de spectacle vivant diminue (-18,2%).

6^e session des Trophées du 1^{er} scénario – Promesse de nouveaux talents

Créés en 2002, les Trophées du 1^{er} scénario – Promesse de nouveaux talents ont pour but de promouvoir les auteurs émergents et d'aider à les faire connaître des professionnels. Pour l'édition 2006, 219 candidatures tous genres confondus (animation, documentaire de création, fiction) ont été enregistrées. À l'issue de la présélection en juin, 20 scénarios seront retenus et soumis à un jury ayant pour mission de désigner cinq lauréats maximum. Chaque lauréat recevra 6 100 euros et pourra bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une structure choisie chaque année lors d'un appel d'offre par le CNC (Initiative Film pour les lauréats 2004 et 2005).

Cinq sessions ont déjà été organisées et 46 lauréats ont été désignés, sur plus de 1 400 scénarios présentés. Sept scénarios distingués par les Trophées du 1^{er} scénario – Promesses de nouveaux talents ont déjà été réalisés. La liste des lauréats de 2002 à 2005 et le résumé de leurs projets est consultable sur www.cnc.fr / contact : 01 44 34 36 82

DOSSIER : BAROMÈTRE VIDÉO CNC-GfK / 1^{er} TRIMESTRE 2006

	unités (millions)	évolution	chiffre d'affaires (M€)	évolution
VHS	0,47	-74,4%	1,99	-85,3%
DVD	31,32	-9,7%	380,33	-12,1%
total	31,79	-13,0%	382,32	-14,3%
12 derniers mois (avril 2005 à mars 2006)	124,76	-5,1%	1548,97	-16,8%

12 derniers mois (avril 2005 à mars 2006)

→ CONSOMMATION DE SUPPORTS VIDÉO 1^{er} TRIMESTRE 2006

source : CNC - GfK

A

évolution du marché : - 14,3% en valeur, - 13,0% en volume

Au premier trimestre 2006, les Français ont dépensé 382,32 M € en achats de VHS et de DVD. La dépense des ménages en vidéo est ainsi en baisse de 14,3 % par rapport au premier trimestre 2005. Le DVD capte 380,33 M € sur les trois premiers mois de l'année, soit 99,5 % du marché. La baisse du chiffre d'affaires du marché observée depuis mai 2005 semble se ralentir au premier trimestre 2006. Alors que sur les 12 derniers mois, le marché chute de 16,8 %, cette baisse n'est plus que de 14,3 % sur les trois derniers mois.

31,8 millions de supports ont été vendus au premier trimestre 2006 dont 31,3 millions de DVD, qui constituent près de 98,4 % du marché en volume. Les Français ont acheté 9,7 % de DVD en moins par rapport au premier trimestre 2005. Sur les douze derniers mois (avril 2005 à mars 2006), les ventes de DVD ne reculent que de 0,5 % en volume et de 13,2 % en valeur.

stabilisation du prix des DVD à 12,14 €

La baisse régulière du prix des DVD observée depuis plusieurs mois se ralentit au premier trimestre 2006. En effet, le prix moyen des DVD n'a baissé que de 2,6 % au premier trimestre 2006 pour atteindre 12,14 €. Cette évolution résulte de la progression de 4,9 % du prix des DVD de catalogue à 9,65 €, due à une baisse des opérations à 1 € en 2006 par rapport à 2005, et d'une baisse de 11,1 % du prix des nouveautés sur la période. Sur le premier trimestre 2006, les ventes des DVD à moins de 3 € ne représentent plus que 1,1 % du chiffre d'affaires contre 2,5 % en 2005 sur la même période.



la lettre # 34 / mai 2006

	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Évolution trimestrielle	Évolution 12 derniers mois
films*	216,08	56,5%	-21,7%	-25,5%
hors film	156,46	40,9%	+14,7%	+4,4%
opérations promotionnelles non identifiées	9,78	2,6%	-71,2%	-44,0%
total	382,32	100,0	-14,3%	-16,8%

→ CHIFFRE D'AFFAIRES VIDÉO SELON LE CONTENU / 1^{er} TRIMESTRE 2006

source : CNC - GfK

*œuvres ayant fait l'objet d'une exploitation en salles de cinéma

B

progression du hors film

Le hors film progresse de 44,0 % en volume au premier trimestre 2006, soit 13,72 millions de supports vendus. Il représente 40,9 % du marché (156,8 M €) au premier trimestre 2006. Les recettes du hors film progressent de 14,7 % par rapport à la même période en 2005. Sur les douze derniers mois, les recettes du hors film progressent de 4,4 %.

Le marché de la vidéo reste toujours dominé par le cinéma qui réalise 216,08 M € au premier trimestre 2006, soit 56,5 % du total. Les recettes des films en vidéo sont en diminution de 21,7 % par rapport à la même période en 2005. Sur les douze derniers mois, leurs recettes diminuent de 25,5 %. En volume, 14,60 millions de supports vendus au premier trimestre 2006 contiennent une œuvre cinématographique, soit une diminution de 12,4 % par rapport au premier trimestre 2005.

part de marché des films français en hausse

Au premier trimestre 2006, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 17,3 % en valeur, contre 15,7 % en 2005. 2,52 millions de DVD et VHS de films français ont été vendus au premier trimestre 2006, contre 2,85 millions en 2005 (- 11,6%). Le cinéma français génère 37,48 M€ de recettes au premier trimestre 2006, en baisse de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Le recul du cinéma français est plus limité que celui du cinéma américain.

9,86 millions de DVD et VHS de films américains ont été achetés par les Français au premier trimestre 2006, soit 16,5 % de moins qu'à la même période en 2005. La part de marché des films américains en valeur est de 67,5 % au premier trimestre 2006, contre 72,0 % au premier trimestre 2005. Le cinéma américain génère 145,84 M€ de recettes et subit une forte baisse de ses recettes, - 24,7 % par rapport à 2005.

la fiction dynamise le hors film

Au premier trimestre 2006, la fiction représente près de 40 % des recettes du hors film en vidéo et demeure le genre le plus vendu sur ce segment. Elle dynamise le hors film avec une croissance de 26 % de ses recettes au premier semestre 2006 pour atteindre 62,40 M€. Sur les 12 derniers mois les volumes de fiction TV vendus ont progressé de 61,7%. Le deuxième segment du hors film est celui des œuvres pour enfants avec 21,0 % des recettes au premier trimestre 2006 contre 20,3 % sur la même période en 2005.

précisions méthodologiques

La consommation vidéo est évaluée par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires et les grandes surfaces spécialisées, de la vente par correspondance, et des ventes sur internet et en librairies. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations services. Ils excluent également le marché de la location vidéo. Les nationalités retenues pour les œuvres cinématographiques sont celles enregistrées par le CNC.

	1 ^{er} trimestre 2005		1 ^{er} trimestre 2006		évolution trimestrielle	évolution 12 derniers mois
films français	43,41	15,7 %	37,48	17,3 %	- 13,7 %	- 4,7 %
films américains	198,53	72,0 %	145,84	67,5 %	- 26,5 %	- 24,7 %
autres films	33,85	12,3 %	32,76	15,2 %	- 3,2 %	- 47,8 %
total	275,79	100,0 %	216,08	100,0 %	- 21,7 %	- 25,5 %

→ ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES FILMS* EN VIDÉO (M€)

source : CNC - GfK
œuvres ayant fait l'objet d'une exploitation en salles de cinéma

	1 ^{er} trimestre 2005		1 ^{er} trimestre 2006		évolution trimestrielle	évolution 12 derniers mois
musique	31,64	23,2 %	28,37	18,1 %	- 10,3 %	- 0,2 %
humour	20,06	14,7 %	20,77	13,3 %	+ 3,5 %	- 14,8 %
fiction TV	46,36	34,0 %	62,40	39,9 %	+ 34,6 %	+ 26,0 %
enfants	27,73	20,3 %	32,87	21,0 %	+ 18,5 %	+ 0,2 %
documentaire	7,80	5,7 %	8,92	5,7 %	+ 14,3 %	- 14,6 %
théâtre	1,67	1,2 %	1,69	1,1 %	+ 1,1 %	+ 4,5 %
autres	1,12	0,8 %	1,43	0,9 %	+ 27,6 %	+ 18,1 %
total	136,41	100,0 %	156,46	100,0 %	+ 14,7 %	+ 4,4 %

→ ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU HORS FILM EN VIDÉO (M€)

source : CNC - GfK



60 ANS DU CNC

histoire du rattachement ministériel du CNC

Au cours de ces 60 dernières années, l'autorité ministérielle en charge de la conception et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière cinématographique, et donc la place du CNC au sein du système administratif français, ont fortement varié en fonction de la conception politique que se sont fait les pouvoirs publics de ce secteur d'activité et des besoins propres à celui-ci.

Si à ses débuts le cinéma est rattaché à l'autorité ministérielle en charge des beaux-arts, à partir de 1939 et jusqu'en 1947 il relève de celle en charge de l'information, les pouvoirs publics ayant très vite pris conscience que le cinéma, s'il est un art et une industrie, est également une technique de diffusion des idées et un formidable moyen d'information et de propagande. Dans ce contexte, il est naturel qu'en 1946 le projet de loi portant création du CNC soit présenté devant l'Assemblée nationale constituante par Robert Bichet alors sous-secrétaire d'État à l'information et que l'article 1^{er} de la loi n° 46-2360 du 25 octobre 1946 indique que le CNC est placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'information.

Mise entre parenthèse durant les années de guerre, la conception du cinéma comme art ressurgit dans l'atmosphère de renouveau qui règne au tout début de la Quatrième République. En avril 1947, le cinéma est ainsi rattaché au Ministre de la jeunesse, des arts et des lettres qui a autorisé sur le CNC et compétence en matière de contrôle cinématographique et de presse filmée. La pertinence de ce rattachement sur le plan de l'opportunité politique et de l'efficacité administrative est cependant rapidement mise en doute. Face à la crise que traverse alors le cinéma, la responsabilité de celui-ci va, dès novembre 1947, être confiée au Ministre de l'industrie et du commerce. Ce rattachement s'inscrit dans un plan gouvernemental d'ensemble pour le cinéma, élaboré cette année-là au sein d'une commission interministérielle, dont les principales recommandations devaient notamment aboutir à l'élaboration de la première loi d'aide à l'industrie cinématographique. Le Ministre de l'industrie et du commerce hérite ainsi de l'ensemble des questions techniques, industrielles et commerciales relatives au cinéma mais également celles qui concernent le contrôle cinématographique et la presse filmée ainsi que le caractère artistique du cinéma. L'unité ainsi réalisée autour d'une autorité ministérielle unique fût pourtant de courte durée puisqu'en 1948 la responsabilité du contrôle cinématographique est transférée au Président du Conseil.

La politique menée sous la Quatrième République dans le domaine du cinéma fut en priorité d'ordre économique. Celle de la Cinquième République n'avait initialement pas lieu d'être différente. Les circonstances politiques en décidèrent pourtant autrement. En février 1959 est créé pour André Malraux un Ministère chargé des affaires culturelles auquel est désormais rattaché le CNC mais pas le contrôle cinématographique, qui reste de la compétence du Ministre chargé de l'information. En juillet 1969, cette compétence est confiée au nouveau Ministre chargé des affaires culturelles. Le dispositif qui se met en place cette année-là confère désormais à une autorité ministérielle unique s'appuyant sur le CNC l'ensemble des questions intéressant le cinéma.



la lettre # 34 / mai 2006



André Malraux, Ministre des affaires culturelles et André Holleaux, Directeur de cabinet du Ministère des affaires culturelles en 1964. André Holleaux a été le Directeur général du CNC de 1965 à 1969. © DR



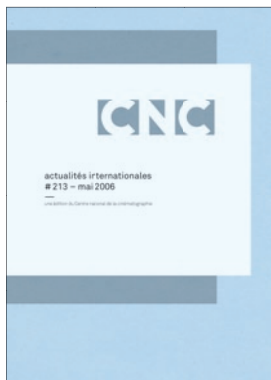
Les Quatre cents coups de Fran  ois Truffaut (1959) © DR

PUBLICATIONS

actualités internationales

Revue trimestrielle, *actualités internationales* propose un suivi économique et statistique du cinéma et de l'audiovisuel sur les marchés étrangers. Elle regroupe principalement des articles sélectionnés dans la presse professionnelle internationale qui sont traduits et synthétisés.

Éditions CNC – mai 2006 – n°213



les obligations des radiodiffuseurs d'investir dans la production cinématographique

L'Observatoire européen de l'audiovisuel édite dans la collection *Iris spécial* une étude sur *Les obligations des radiodiffuseurs d'investir dans la production cinématographique*.

Cette publication aborde la relation qui lie le cinéma et la télévision sous l'aspect financier des soutiens que le secteur télévisé est tenu de consacrer aux films. En proposant une série de questions, l'OEA y apporte des réponses pour la quasi-totalité des pays européens. Parmi les questions posées, citons notamment celles concernant les obligations fixées par l'État aux radiodiffuseurs en matière de financement des films de cinéma ; les obligations consenties par les établissements de radiodiffusion ; la réglementation des textes en vigueur ; les différences entre les obligations des radiodiffuseurs publics et celles des télévisions privées ; les obligations donnant lieu à un investissement direct et à un soutien direct ou encore les valeurs de référence en matière économique. Cet *Iris spécial* s'adresse avant tout à l'intention des professionnels du financement du cinéma et des systèmes de soutien.

Iris spécial, édition 2006, 133 pages, 62,50€

LA LETTRE DU CNC # 34

mai 2006

une publication du Centre national de la cinématographie

12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex 16
Tél. 01 44 34 34 40 – Fax 01 44 34 34 73
www.cnc.fr

Directrice de la publication

Véronique Cayla

Coordination générale

Milvia Pandiani-Lacombe

Coordination adjointe

Marc-Antoine Chaumien

Secrétaire de rédaction

Ariane Nouvet

Comité de rédaction

Éric Busidan, Marc-Antoine Chaumien, Benoît Danard, Steeve Desgagné, Julien Ezanno, Caroline Jeanneau, Éric Le Roy, Catherine Merlihot, Milvia Pandiani-Lacombe, Laurence Peyré, Olivier Wotling

Rubrique 60 ans du CNC

Stéphane Davy

A participé à ce numéro

Sophie Girieud

Conception graphique

Atelier de création graphique – Paris

Impression

Bialec – Nancy

Dépôt légal à parution ISSN : 1762-4789
Reproduction autorisée avec mention d'origine



la lettre # 34 / mai 2006

agenda du Centre au 59^e Festival de Cannes (17 → 28 mai 2006)

Le CNC sera présent à Cannes pour accueillir et informer les professionnels sur son nouveau pavillon, au Village international, à la Pantiero.

mardi 16 mai

Assemblée générale de l'AFCAE

jeudi 18 mai

Table ronde sur la diversité culturelle.
Intervention de Renaud Donnedieu de Vabres,
Ministre de la culture et de la communication,
en présence de Abdou Diouf, Secrétaire général
de l'Organisation internationale de la francophonie.

samedi 20 mai

Présentation du prix des Trophées du 1^{er} scénario -
Promesse de nouveaux talents sur le pavillon du CNC
au Village international - Pantiero

lundi 22 mai

Réception en présence de Renaud Donnedieu
de Vabres, Ministre de la culture et
de la communication, à l'occasion de la présentation
du bilan 2005 du CNC.

Hôtel Majestic - Salon Croisette

Réunion des « CNC européens »

Projection de *La Drôlesse* de Jacques Doillon,
restauré par les Archives françaises du film-CNC
Salle Buñuel - Cannes Classics

mardi 23 mai

Journée de l'Europe

Réunion des Ministres européens de la culture

Signature de la charte européenne sur le cinéma
en présence de Viviane Reding, Commissaire européen
chargée de la société de l'information et des médias

Assemblée générale des rendez-vous franco-allemands

Débat organisé par l'Union de la guilde des scénaristes

jeudi 25 mai

Réunion CNC des « exportateurs de films »

Contacts du CNC au Festival de Cannes

Direction de la communication

Palais des Festivals,
terrasse, niveau 6

Tél. 04 92 99 82 37 ou 04 92 99 82 38

Fax 04 92 99 82 43

Village international - Pantiero - Pavillon n°205

Tél. 04 93 99 86 76

